

DIRECTIVES INSCRIPTION - AUTOMNE 2025

SI VOUS AVEZ FAIT OU PRÉVOYEZ FAIRE UN CHANGEMENT DE PROGRAMME AU SRACQ AU PROCHAIN TOUR :

- Remplir le formulaire [Avis de désinscription](#) pour annuler votre inscription au programme actuel;
- Effectuer votre changement de programme sur le site du SRACQ : www.sracq.qc.ca (onglet Dossier personnel), si ce n'est pas déjà fait;
- Finaliser votre inscription lorsque vous aurez la confirmation que votre candidature a été retenue dans votre nouveau programme.

1 Omnivox
Créer, À PARTIR D'UN ORDINATEUR, votre compte Omnivox à l'adresse suivante : <https://cegepvicto.omnivox.ca>, à la section Étudiants. Inscrivez votre numéro de dossier de 7 chiffres (que vous trouverez à votre Dossier personnel au SRACQ) et cliquez sur Première utilisation.

2 Photo d'identité
Déposer OBLIGATOIREMENT votre photo sur Omnivox, au module DOSSIER PERSONNEL. Celle-ci sera consignée à votre dossier étudiant pour fins d'identification et servira également pour votre carte étudiante. **Si vous omettez cette étape, vous ne pourrez pas récupérer votre horaire en début de session.**

3 Proposition de cours
Soumettre OBLIGATOIREMENT avant la date limite, votre proposition de cours sur **Omnivox**, au module **CHOIX DE COURS**, et ce, même si vous n'avez pas de choix à faire en tant que tel (Description des cours complémentaires et d'éducation physique disponible sur Omnivox). Cette étape est essentielle à la confection de votre horaire. **Si vous omettez cette étape, vous aurez des cours qui vous seront imposés.**

4 Paiement
Payer les frais (détails page 2). Facture disponible sur Omnivox – Centre de paiement. Pour la description des sommes exigées, **appuyez sur le numéro de la facture.** **Après la date limite, une pénalité de 40 \$ sera imposée.**
COMMENT : Par une des méthodes de paiement mentionnées à la page 3.

5 Modification choix de cours (au besoin)
Remettre la proposition de cours telle que présentée sur Omnivox, et, par la suite, prendre rendez-vous en ligne avec l'API de votre programme qui apportera les changements.

Pour savoir qui est votre API et prendre rendez-vous : <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/services-eleve/aides-pedagogiques-individuels/>

Si vous ne donnez pas suite à ces directives avant la date limite, nous considérerons que vous ne fréquenterez pas notre collège à la session AUTOMNE 2025.

INFORMATION POUR LA CLIENTÈLE – AUTOMNE 2025

Description des sommes exigées	Élève réputé TEMPS PLEIN		Élève réputé TEMPS PARTIEL
	Collégial	DEP – ENME	Collégial
Cotisation étudiante	25,50 \$	20,50 \$	-
Autres droits afférents	25,00 \$	25,00 \$	6 \$ / cours
Droits d'inscription	20,00 \$	-	5 \$ / cours
Droits de toute autre nature	105,00 \$	105,00 \$	26 \$ / cours
Activités reliées Fonds vert	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Fondation du collège	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
GRAND TOTAL :	195,50 \$	170,50 \$	57 \$ / cours
ASSURANCE COLLECTIVE	41,00 \$	41,00 \$	Non admissible
COURS HORS PROGRAMME	6 \$ / heure	-	6 \$ / heure
FRAIS DE SCOLARITÉ			2 \$ / heure

ASSURANCE COLLECTIVE

Pour les élèves admissibles, des frais obligatoires de 41 \$ s'ajoutent au montant total des sommes exigées (20,50 \$ santé / 20,50 \$ dentaire). Pour information, veuillez consulter le site Web du Cégep au <https://www.cegepvicto.ca/eleves-actuels/ageecv/assurance-collective/>.

MODALITÉS RELATIVES À LA PERCEPTION

Les droits d'inscription, les autres droits afférents, les droits de toute autre nature et la cotisation étudiante sont payables au moment de l'inscription (choix de cours) ou lorsqu'un service supplémentaire est requis. Le défaut de paiement entraîne l'annulation de l'inscription aux cours ou la cessation du service supplémentaire.

MODALITÉS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- Les **droits d'inscription ne sont remboursables** que dans le cas où le Cégep de Victoriaville pour des raisons d'insuffisance de clientèle ou de ressources annule l'offre de fournir un cours.
- En ce qui a trait aux autres droits afférents, les droits de toute autre nature et la cotisation étudiante des élèves réputés à **temps plein** ayant payé les sommes exigées pour la session **AUTOMNE 2025**, le Cégep rembourse les sommes exigées à toute personne qui annule son inscription **AU PLUS TARD LA JOURNÉE OUVRABLE PRÉCÉDANT LE DÉBUT DES COURS.**
- Le Cégep rembourse les sommes exigées à toute personne dont l'inscription est annulée parce qu'elle n'a pu satisfaire aux conditions d'admission et de réadmission du Cégep de Victoriaville.
- Les **inscriptions tardives ne bénéficient pas d'un délai** en ce qui a trait aux modalités de remboursement.
- **Politique de remboursement du don à la Fondation du Cégep de Victoriaville**
Si toutefois l'élève ne désire pas contribuer à la Fondation, il peut demander un remboursement auprès de madame Krystell Perreault, directrice générale de la Fondation, en communiquant avec elle, soit par téléphone au 819 758-6401, poste 2402, soit par courriel à perreault.krystell@cegepvicto.ca.

PROCÉDURE

L'élève qui désire obtenir le remboursement des sommes admissibles doit remplir le formulaire [Avis de désinscription](#) **au plus tard le jour ouvrable précédant le début des cours.** Des frais d'administration de 5 \$ sont retenus pour chaque demande de remboursement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les frais supplémentaires reliés à des cours spécifiques ou à certains programmes doivent être acquittés dès la réception de la facture.

MÉTHODES DE PAIEMENT ACCEPTÉES

- Dans votre dossier Omnivox, module Centre de paiement, avec l'une des cartes suivantes (option à privilégier) :

Carte de crédit

Vous pouvez acquitter vos droits à l'aide d'une carte de crédit Visa ou MasterCard.



Carte DÉBIT

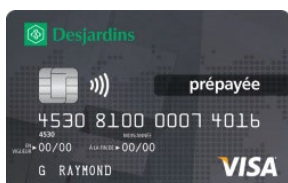
Pas besoin de carte de crédit pour payer en ligne. Une carte bancaire compatible Visa DÉBIT ou Mastercard DÉBIT suffit. Votre paiement est alors directement débité de votre compte bancaire.

Si votre carte bancaire n'est pas compatible Visa DÉBIT ou Mastercard DÉBIT, il suffit de demander à votre banque d'ajouter cette fonction à votre carte. Sélectionnez votre carte bancaire pour en savoir plus.



Carte PRÉPAYÉE Desjardins

La carte PRÉPAYÉE Desjardins se recharge via AccèsD, et vous permet de payer en ligne sans carte de crédit. Consultez le [site de Desjardins](#) pour vous en procurer une.



Carte cadeau

Le système accepte les cartes cadeau Visa et Mastercard. Ces cartes sont disponibles dans plusieurs points de vente, comme les épiceries, dépanneurs et Coopsco.



- Au campus mentionné au bas de la page 1 correspondant à votre programme, par carte de crédit, carte DÉBIT, comptant ou chèque à l'ordre du Cégep de Victoriaville.

FRAIS D'ADMINISTRATION

POUR SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU PÉNALITÉS

1. PRÉAMBULE

Le règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription, les droits afférents aux services d'enseignement et les droits de toute autre nature exigibles aux étudiants a été adopté en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et des règlements du gouvernement. **Il vise à assurer le financement de certains services supplémentaires en dehors de la subvention consentie au collège aux fins d'enseignement.** Il vise également à responsabiliser les élèves dans l'utilisation modérée des services.

2. SERVICES CONCERNÉS ET TARIFICATION

Les frais d'administration à acquitter par les élèves pour certains services supplémentaires ou pénalités sont :

Modification d'horaire par le portail Omnivox	20 \$
Modification d'horaire par un API	25 \$
Copie de plan de cours	10 \$ / cours
Programme d'alternance travail / études Ce montant est non remboursable si l'élève a commencé son stage ou s'il annule son stage. À compter du 30 mars, un montant maximum de 75 \$ sera remboursé à l'élève, si aucun milieu de stage n'est disponible pour l'élève.	100 \$ / stage
Impression de documents officiels incluant : Attestation / preuve de fréquentation scolaire (sauf celle requise par une loi) Relevé de notes officiel (dossier actif) Relevé de notes officiel (dossier inactif) Relevés d'impôt pour frais de scolarité (T2202A et Relevé 8)	10 \$ 10 \$ 20 \$ 10 \$
Impression d'attestation / preuve de fréquentation scolaire par le portail Omnivox	5 \$
Formulaire à remplir pour attestation / preuve de fréquentation scolaire	10 \$
Envoi du diplôme par courrier prioritaire avec signature	25 \$
Envoi d'une photocopie de diplôme	10 \$
Envoi de diplôme ou d'une photocopie de diplôme à l'étranger	Prix du service postal
Pénalité pour chèque sans provision	30 \$
Demande de remboursement de frais de scolarité, de droits afférents et de toute autre nature	5 \$
Frais bancaires lors de transfert d'argent de pays à pays	20 \$
Analyse de dossier inactif pour sanction d'études (avant 2010) *** Si inscription par la suite, le montant sera crédité	100 \$
Analyse de dossier en vue d'équivalence ou de substitution d'un cours	20 \$ / cours
Gestion administrative du dossier pour les étudiantes et étudiants internationaux non-français et sans exemption des frais de scolarité	300 \$ Si désistement avant la première session active
Inscription tardive : pénalité Le Cégep détermine les périodes d'inscription pour chacune des sessions. La période d'inscription se déroule selon les modalités indiquées dans les directives envoyées aux élèves. Une pénalité de 40 \$ s'applique après les délais prescrits. Cette situation s'applique à un élève déjà admis, mais n'ayant pas donné suite à son inscription ou à un élève en admission tardive.	40 \$
Admission tardive : pénalité Une admission est considérée comme tardive lorsque tous les tours d'admission au SRACQ sont terminés. Prenez note que l'admission tardive entraîne automatiquement une pénalité de 40 \$ pour une inscription tardive.	20 \$

3. MODALITÉS DE PERCEPTION ET DE REMBOURSEMENT

- Les élèves qui utilisent les services couverts par la présente politique en défraient les coûts au moment de l'utilisation du service.
- Les frais d'administration relatifs aux services couverts par la présente **ne sont pas remboursables.**